



PROCÉDURE CIVILE

Magicobus III : la simplification de la procédure civile

Objectif

La procédure civile évolue constamment vers davantage de simplification. Cette formation propose aux avocats une approche pratique et opérationnelle des dernières réformes et évolutions jurisprudentielles afin de sécuriser leurs actes, prévenir les risques procéduraux et optimiser la gestion de leurs dossiers. Les principaux mécanismes seront illustrés par des exemples issus de la pratique contentieuse.

Thèmes abordés

Mesures d'instruction in futurum ; délais ; signification ; péremption ; radiation ; convocation ; communication électronique ; demandes incontestées ; PARDI ; modes amiables de résolution des différends (MARD) ; dématérialisation ; réforme ; Magicobus III.

Programme détaillé

14h00 - 14h10

I. Comprendre les enjeux de la simplification de la procédure civile

- Identifier les objectifs poursuivis par les réformes récentes : Magicobus I, II et III
- Maîtriser le calendrier d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions

14h10 - 14h30

II. Maîtriser le régime des mesures d'instruction in futurum (article 145 du CPC)

- Identifier et maîtriser les délais applicables
- Sécuriser les modalités de signification de l'ordonnance

14h30 - 14h45

III. Comprendre la nouvelle procédure d'admission rapide des demandes incontestées (PARDI)

- Identifier le champ d'application, les conditions et les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle procédure

14h45 - 15h05

IV. Maîtriser les nouvelles règles

relatives à la péremption en cas de radiation

- Appréhender les règles applicables devant les cours d'appel
- Identifier les spécificités de la procédure devant la Cour de cassation

15h05 - 15h25

V. Comprendre les enjeux de la simplification de la procédure civile

- Maîtriser la dématérialisation de l'acte de saisine
- Identifier les nouvelles modalités de convocation en matière civile
- Sécuriser la communication électronique au cours de la procédure
- Appréhender la décision de justice sous format numérique

15h25 - 15h45

VI. Maîtriser les modes amiables de résolution des différends (MARD)

15h45 - 16h00

VII. Identifier les autres mesures de simplification de certains contentieux

Conférence animée par



Nataliya Barysheva

Avocat au Barreau de Paris



Kevin Castanier

Maître de conférences
Université de Rouen Normandie

Tarif : 330 €



Date
9 novembre 2026
(14h00 - 16h00 en direct)



Durée
4 heures *
* 2 heures de Webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser



Public
Avocats, Juristes



Niveau 2
Intermédiaire : approfondissement des connaissances et des pratiques



Lieu
À distance





PROCÉDURE CIVILE

Magicobus III : la simplification de la procédure civile

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **330€ TTC**

Date : **le 9 novembre 2026 de 14h00 à 16h00**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

